



CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a d lib r  sur les points suivants, le 17 f vrier 2026 :
SCot-AEC de GMVA : avis de la commune de Colpo sur le projet - Bilan des acquisitions et des cessions fonci res de l'ann e 2025 - D classement d'une parcelle du domaine public, avenue Georges Brassens, apr s enqu te publique, et fixation du prix de cession en vue de la construction d'un cabinet dentaire - Exercice du droit de pr emption urbain, Le Vieux Bourg, parcelle ZD 743 - Installation de cendriers urbains et mise en place d'une prestation de collecte et de recyclage des m gots de cigarettes sur l'espace public communal - Installation d'une consigne   velo sur l'aire de covoiturage Villa Vicentina - Validation de la phase PRO-DCE relative   la r novation  nerg tique de la salle omnisports - Acquisition de la minipelle de la marque KOMAT'SU mod le PC26MR-5 - Cession de la minipelle de la marque KOMAT'SU mod le PC26MR-5 - Cession de la remorque Hubi re immatricul e CV-916-ZC - Cession du v hicule Citro n Berlingo, immatricul  4904-YJ-56 - Demande de subventions pour la r novation de l' glise Notre-Dame de l'Assomption - Ecole Notre-Dame de Kerdroguen : autorisation   signer la convention de prise en charge des d penses de fonctionnement des classes des  coles priv es b n ficiant du r gime du contrat d'association - Convention d'appui   passer avec le CDG56 pour la cr ation d'un r glement int rieur des services municipaux - Taux d'imposition 2026 - Budget principal : affectation du r sultat 2025.

Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / d lib rations



ACTUALIT S

 LECTIONS MUNICIPALES



Les  lections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars 2026**. Les bureaux de vote se situent   l'Espace Camerata. Pensez   pr parer votre pi ce d'identit  (obligatoire) et votre carte d' lecteur (conseill ) en amont afin de limiter le temps de passage dans votre bureau de vote.

> La liste « Agir pour Colpo » animera une **r union publique le vendredi 6 mars   19h30   l'Espace Camerata**.

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Pour toutes **constructions   partir de de 5m **, une r glementation s'applique. Vous avez l'**obligation de d poser une d claration pr alable** si vous avez pour projet de : modifier l'aspect ext rieur de votre construction ; cr er modifier ou remplacer votre cl ture et/ou portail ; cr er, agrandir ou supprimer une ouverture ; changer de mat riaux ou la teinte des portes, volets, fen tres ; implanter une piscine, m me hors sol, de plus de 10 m  ; changer la destination d'un b timent ; cr er de la surface de plancher et/ou d'emprise au sol, de 5m    20 m  ; cr er une v randa, un abri de jardin, une serre, autre annexe (abri   bois,). Votre projet peut  tre soumis   l'**obligation de d poser un permis de construire pour la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes   partir de 20 m ** : sans recours   un architecte si la surface de plancher cumul e est inf rieure   150m  ; avec recours   un architecte si plus de 150m . Il est important de respecter cette r glementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie.

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi
et vendredi de 9h   12h et de
14h   17h

Mardi, jeudi et samedi
de 9h   12h

02 97 66 82 08

mairie@colpo.fr

www.colpo.fr

Commune de Colpo

M DIATH QUE

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30   19h
Mercredi de 10h   12h30
et de 14h30   18h
Samedi de 10h   12h30

02 97 66 33 46

mediatheque@colpo.fr



ETAT CIVIL

D c s : G rard SAURIN, 13/01 -
F licit  BERNARD, 21/01

Naissances : Louise BAZIN
GILLON, 13/02

Mariages :-

ELAGUER LES ARBRES ET HAIES AUX ABORDS DU DOMAINE PUBLIC

Vous être propriétaire d'une ou plusieurs parcelles dont les limites de propriétés jouxtent les voiries appartenant au domaine public ? La Municipalité rappelle aux riverains qu'il est **obligatoire d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques**. L'élagage doit se faire à l'aplomb du domaine public.

MÉDIATHÈQUE

EXPOSITION

> **Exposition : « AILLEURS DANS LE MONDE » jusqu'au 31 mars 2026**

Résumé : Partir vers des horizons plus lointains, c'est l'envie de découvrir d'autres vies que la nôtre, d'autres paysages, traditions et cultures. C'est ce que propose cette série de photos qui plongent dans des moments festifs, qui invitent à découvrir des instants de vie très éloignés de notre quotidien. C'est un voyage vers l'autre, à la fois semblable et différent. Ces moments de rencontre, instants de vie partagée, font le sel d'un voyage et remplit le voyageur de souvenirs inoubliables qu'il a plaisir à partager !

ASSOCIATIONS

VIDE GRENIER DE L'ATHLÉ

L'association Colpo Athlé Plaisir organise son **3^e troc et puces le dimanche 8 mars 2026** à la salle omnisports / Espace Camerata et extérieurs. Buvette et restauration sur place. Entrée : 1,50€ (gratuit -16ans) de 8h à 18h.

APEL : CHASSE à L'OEUF

A l'occasion de la fête de Pâques, rendez-vous pour une nouvelle édition de la chasse à l'œuf organisée par l'Apel Notre-Dame de Kerdroguen. Elle aura lieu le **dimanche 29 mars 2026 au parc du château de Corn er Houet**. Ouverture des portes à 9h30. **Trois parcelles délimitées** : 10h00 : pour les moins de 4 ans / 10h30 : pour les enfants de 5 et 6 ans / 11h : pour tous. **Chaque enfant doit être muni d'un petit panier ou d'un sac** pour la cueillette. Des chaussures fermées sont vivement recommandées. Sur place : buvette, vente de boissons froides et chaudes. Entrée : 4 € (pour tous les participants). Réservation conseillée car les places sont limitées.

INFORMATIONS DIVERSES

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La chenille processionnaire du chêne est un ravageur important spécifique des chênes. Elle est bien présente dans le Morbihan et les conséquences sont multiples. Outre qu'elle occasionne **des défoliations sur les arbres, elle est également réputée pour les urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux**. Ces nuisances sont observées au cours des mois de Mai et Juin. La FDGDON Morbihan vous propose une campagne de **lutte collective via un traitement biologique préventif contre la chenille processionnaire du chêne à partir de la 2^{ème} quinzaine d'Avril**. Les particuliers peuvent retourner directement leur bulletin à la FDGDON pour le 1er avril 2026 au plus tard (disponible sur le site internet de la commune)

RENCONTRE KICEO

Dans le cadre de la promotion de leur réseau de bus, KICEO viendra à votre rencontre le **vendredi 20 mars de 16h à 18h30 devant la mairie**. L'occasion d'échanger à propos de leur offre de transport existante, les nouveautés du réseau et également sur la billetterie.



LUTTE CONTE LES TAUPES

Les taupes sont des mammifères qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. **Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts**. Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des **sessions collectives de formation aux techniques de piégeage**. Plusieurs journées seront organisées au printemps et automne 2026 : inscrivez-vous dès à présent auprès de votre mairie !

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Les prochaine permanences auront lieu les **jeudis 5 et 26 mars de 9h30 à 12h30 en mairie**.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**

